



## Clauses IA dans le Doublage : la négociation se poursuivra en septembre

La réunion de négociation qui devait avoir lieu le 11 juin a été reportée à la mi-septembre par les commanditaires. Ils ont estimé que la contreproposition intersyndicale, que les syndicats d'artistes interprètes ont envoyé un peu moins d'une semaine avant la réunion prévue, nécessitait plus de temps d'étude pour arriver à une position commune du collège commanditaires, qui compte, entre les plateformes, les producteurs et les chaînes de télévisions, au moins une vingtaine de membres...

Notre contreproposition, il est vrai, a nécessité un temps de réflexion et de rédaction assez long, afin de permettre de tomber d'accord sur une version acceptable par tous nos syndicats. Et, de notre côté, nous ne sommes que 5 organisations !

Nous nous engageons à proposer à l'intersyndicale l'organisation d'une Assemblée générale des artistes du doublage et de la voix enregistrée dans la deuxième quinzaine de septembre 2025, soit 8 à 15 jours après la reprise des négociations.

### Quoi de neuf du côté du jeu-vidéo ?

Nous continuons à recevoir de nombreuses sollicitations d'artistes – syndiqué·es ou en passe de l'être... – qui souhaitent obtenir notre avis sur les dispositions relatives à l'IA sur des contrats de jeu-vidéo. Depuis peu, quelques trop rares clauses que nous voyons passer commencent à ressembler à ce que nous voulons ! S'il est toujours intéressant pour nous de recevoir les projets de clauses IA rédigées par les éditeurs, nous rappelons qu'il est primordial d'envoyer à vos employeurs la clause commune sur laquelle syndicats et associations se sont mis d'accord. Vous la trouverez [ici](#).

### Il est encore temps d'envoyer vos courriers RGPD

Sur la plage, ou entre deux spectacles à Avignon, demandez à vos employeurs du doublage, du jeu-vidéo et de la voix enregistrée, quelles sont les données personnelles qu'ils détiennent, et ce qu'ils en font. Ce droit vous est garanti par le RGPD, ou Règlement Général sur la Protection des Données. Pour cela, consultez tout d'abord notre [Info RGPD](#), avant de télécharger et de personnaliser notre : [modèle de courrier aux employeurs sur le respect du RGPD](#).

### Et si c'était le bon moment pour adhérer ?

Et si, au terme d'une année aussi chargée sur le front de la lutte contre les méfaits de l'IA générative, c'était enfin le bon moment pour rejoindre le SFA ? Pour passer le pas, rien de plus simple ! Contactez notre équipe qui se fera un plaisir de vous indiquer la marche à suivre, de vous informer sur les modalités d'adhésion et de vous fournir toute autre information utile. Pour nous joindre, écrivez-nous : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr) ou appelez le : 01 53 25 09 09.

**En attendant de vous retrouver combatifs à la rentrée,  
et où que vous soyez – au camping, sur les plateaux ou sur les routes –  
nous vous souhaitons un bon été de lutte !**